

La Gestion des déchets du BTP

Pyrénées-Atlantiques

Conférence thématique N°2

24 et 25 novembre 2014

« Gestion des déchets de chantier, pratiques innovantes de réduction à la source ou de réemploi »

Le recyclage des inertes en carrière
UNICEM Aquitaine

La gestion des Déchets du BTP

Les matériaux de recyclage sont des produits de qualité obtenus à partir d'un gisement identifié; ils sont à utiliser dans le cadre de référentiels techniques précis.

Le gisement identifié de matériaux recyclables provenant du BTP est obtenu soit par déconstruction sélective, soit par tri préalable. Il est constitué des matériaux suivants :

- Bétons,
- Produits de démolition de chaussée, enrobés,
- Excédents de déblais, briques, tuiles et céramiques, pierres naturelles.

Ces matériaux constituent une ressource à part entière, au même titre que les granulats naturels, les granulats issus des process industriels (laitiers, scories...) ou les granulats marins.

La gestion des Déchets du BTP

Il existe 3 filières de valorisation pour les matériaux issus des chantiers du BTP

↳ La terminologie a son importance : on parle de matériaux et non de déchets

- Réemployés directement sur place.
- Acheminés vers des plateformes de recyclage ou des **carrières** où ils sont traités : concassage, criblage, contrôle de la qualité et de la conformité aux normes.
Ces granulats recyclés alimentent les chantiers locaux.
- Utilisés comme remblais en **carrières** ou dans des ISDI

La gestion des Déchets du BTP

Conditions pour un développement du recyclage

- Favoriser le maillage du territoire en plates-formes de recyclage.
Condition « sine qua non » de la viabilité économique de la filière, la proximité entre chantiers de déconstruction, centres de traitement et lieux d'utilisation doit être assurée par les plans départementaux de gestion des déchets du BTP et déclinée dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU).
- Lutter efficacement contre les sites de traitement non réglementaires.
- Inciter à la déconstruction à la fois dans le bâtiment et les travaux publics, en développant le tri à la source et en intégrant la traçabilité ; ces opérations et leurs coûts doivent figurer dans les appels d'offres.
- Intégrer de manière systématique les granulats recyclés et artificiels dans le corpus normatif français.
- Ouvrir les appels d'offres aux variantes proposant l'utilisation de matériaux recyclés.
- Créer des outils de suivi, de type, observatoires régionaux, maillons indispensables d'un outil statistique efficace, pour accompagner le développement du recyclage.